EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 48

CONVENTION DE RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de son Agenda 21 et notamment des actions II-3 « gérer les déchets et les eaux usées de manière écologiquement responsable » et V-2 « faire de ses agents les premiers acteurs du développement durable », la Ville souhaite organiser le tri de ses déchets municipaux.

La Ligue contre le cancer, dans un souci de protéger l'environnement, met en place un programme de récupération des déchets consommables informatiques, qui, trop souvent, se retrouvent dans les ordures et sont un élément polluant important de l'environnement. Cette récupération se fait selon le bon vouloir des utilisateurs qui remettent gratuitement ces déchets à la Ligue contre le cancer à la personne mandatée à cet effet. Cette récupération permettra à la Ligue contre le cancer, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer : recherche, accompagnement des malades, prévention, dépistage… En tant qu'association caritative expérimentée, elle investit, au niveau local, l'argent récupéré grâce à la collecte.

En 2007, la Ligue contre le cancer et la Ville de Clermont-Ferrand ont signé une convention de partenariat pour la collecte des cartouches d'encre usagées, convention renouvelée en 2010 puis en 2014. Ce partenariat a permis de poursuivre la démarche de développement durable de la Ville en conciliant les préoccupations environnementales, sociales et de santé publique.

Clermont Auvergne Métropole possède également une convention avec la Ligue contre le cancer.

Ces deux conventions arrivant à terme, une nouvelle convention de partenariat précise les modalités selon lesquelles la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et la Ligue contre le cancer s'associent pour mettre en œuvre cette collecte dans les sites municipaux et communautaires.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de :

- Renouveler la convention avec la Ligue contre le cancer en associant Clermont Auvergne Métropole,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, dont le projet est en pièce jointe.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Ecologie urbaine,
Développement Durable,
Eau et Assainissement,

Nicolas BONNET

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RECUPERATION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES

Entre :

La Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du XX/XX/2017,
Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole »,

Et :

La Commune de Clermont-Ferrand, sise 10 rue Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI, selon la délibération du conseil municipal en date du XX/XX/2017,
Ci-après dénommée la « Ville de Clermont-Ferrand »,

Et :

La Ligue contre le cancer - Comité du Puy-de-Dôme 19 Boulevard Berthelot 63400 Chamalières représentée par son Président Monsieur le Professeur François DOMEOCQ,
Ci-après dénommée la «Ligue contre le cancer »,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Ligue contre le cancer, dans un souci de protéger l'environnement, met en place un programme de récupération des déchets consommables informatiques, qui, trop souvent, se retrouvent dans les ordures et sont un élément polluant important de l'environnement. Ces déchets, actuellement classés en déchets industriels faiblement toxiques ne peuvent être jetés n'importe où et il est nécessaire de réaliser le suivi de leur récupération. Cette dernière se fait selon le bon vouloir des utilisateurs qui remettent gratuitement ces déchets à la Ligue contre le cancer à la personne mandatée à cet effet.

Afin de faire de leurs agents les premiers acteurs du développement durable, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole souhaitent continuer à organiser le tri de leurs déchets de consommables informatiques au sein de leurs services. Les précédentes conventions liant la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole avec la Ligue contre le cancer étant un succès, les Parties ont décidé de reconduire leur partenariat.

La récupération des consommables informatiques usagés permettra à la Ligue contre le cancer, par leur revente,de dégager des fonds pour la recherche locale et nationale de lutte contre le cancer, des aides aux malades, la prévention, le dépistage…

1. Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et la Ligue contre le cancer pour la mise en place de la récupération des déchets de consommables informatiques.

2. Article 2 – Définition des déchets de consommables informatiques récupérés

Les produits collectés sont les cartouches laser à la marque (d'imprimantes, de photocopieurs, de fax), ainsi que les cartouches d'imprimante à jet d'encre sous réserve des obligations contractuelles que la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole auraient souscrites dans le cadre de marchés de prestations de services ou de fourniture de matériels et consommables informatiques.

3. Article 3 – Modalités de récupération

La collecte des déchets est assurée par les bénévoles mandatés par la Ligue contre le cancer. La Ligue contre le cancer s'engage à:

- Collecter gratuitement tous les déchets mentionnés à l'article 2, dans les différents sites précisés par les Parties (annexes 1 et 2) ;
- Respecter les cadences de collecte souhaitées par Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand, soit :

Pour les services municipaux et communautaires : en tant que de besoin

Pour les écoles publiques clermontoises : 2 fois par an en janvier et en juin

- Informer annuellement ses partenaires du résultat global de cette opération.
- Fournir un bordereau de suivi des déchets industriels (BSDI) à la demande.

4. Article 4 – Autorisations obligatoires

La Ligue contre le cancer s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux déchets et à détenir les autorisations adéquates à l'objet de la convention. A la date de la signature de la présente convention la Ligue contre le cancer détient les autorisations préfectorales suivantes:

- Autorisation n° 2006.10 délivrée le 21/06/2006 : Transport de déchets
- Autorisation n° 2006.02 délivrée le 21/06/2006 : Activité de négoce/courtage de déchets

La Ligue contre le cancer s'engage à informer la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole de tous changements dans sa situation au regard de la réglementation relative aux déchets.

5. Article 5 – Engagement de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole s'engagent à informer dans les plus brefs délais la Ligue contre le cancer d'un changement relatif à la fréquence de collecte et des points de récupération.

6. Article 6 – Promotion de la récupération

La Ligue contre le cancer assurera toute information possible auprès de la population sur l'aspect écologique de ce recyclage, développera la motivation « lutte contre le cancer» auprès de la population, par articles de presse, réunions, expositions, etc.

7. Article 7 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par chacune des Parties par lettre recommandée avec accusé réception en respectant un délai de prévenance de deux mois.

8. Article 8 – Durée du partenariat

Le présent partenariat est conclu pour une durée de trois ans à compter de la signature de la convention.

Fait en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour Clermont Auvergne métropole	Pour la Ligue contre le cancer
L'Adjoint à l'écologie urbaine et au développement durable	La Vice-Présidente en charge du développement durable et de l'habitat	Le Président
Nicolas BONNET	Odile VIGNAL	François DOMEOCQ

Annexe 1

Services	Adresses	Téléphone	Sites
Mairie Clermont-Ferrand (Imprimerie)	10 rue Philippe Marcombes 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 64 04	municipal
Mairie de Montferrand	rue Jules Guesde 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 63 26	municipal
3 ème étage	Centre municipal Allagnat 15 Mail d'Allagnat 63000 Clermont-Ferrand	04 73 40 88 70	municipal
Direction des animations socioculturelles et de la vie associative (DAVA)	rue Lacépède 63000 Clermont-Ferrand	04 73 92 30 26	municipal
Direction du Patrimoine bâti (DPB)-Maintenance exploitation	9 Boulevard Kennedy 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 68 10	municipal
Direction des finances et du contrôle de gestion (DFCG)	rue Fléchier 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 68 71	municipal
Maison de la culture	Rue Abbé de l'Epée 63000 Clermont-Ferrand	04 73 17 01 90	municipal
Comité d'action social et culturelles de la Ville de Clermont-Ferrand (CASC)	24 Avenue Raymond Bergougnan 63100 Clermont-Ferrand	04 73 40 86 50	municipal
Parvis de Clermont Auvergne Metropole	64-66 avenue de l'Union Soviétique 63000 Clermont-Ferrand	04 73 98 34 00	communautaire
Services techniques	97 Avenue du Limousin 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 62 01	communautaire
Direction du cycle de l'eau (DCE)	58 Boulevard Berthelot 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 62 40	communautaire
Laboratoire DCE	10 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand	04 73 28 97 87	communautaire
Stade nautique Pierre de Coubertin	Place Pierre-de-Coubertin 63000 Clermont-Ferrand	04 73 17 60 70	communautaire
Pépinière d'entreprises	La Pardieu 27 rue Jean Claret 63000 Clermont-Ferrand	04 73 28 72 72	communautaire
Stadium Jean Pellez	44 rue Pasteur 63170 Aubière	04 73 15 05 40	communautaire
Centre aquatique	avenue de la 1ère Armée Rhin-Danube 63400 Chamalières	04 73 29 78 78	communautaire
Hôtel et pépinière d'entreprises Pascalis	La Pardieu 10 allée Evariste Gallois 63000 Clermont-Ferrand	04 73 44 56 00	communautaire
Médiathèque de Jaude	9 place Louis Aragon 63000 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 00	communautaire
Médiathèque Hugo Pratt	Rue Pierre Jacquet 63800 Cournon	04 73 98 35 00	communautaire
Bibliothèque Alain Rey	13 rue de l'horloge 63430 Pont-du-Château	04 73 98 35 63	communautaire
Médiathèque Jacques Prévert	Parc de la Mairie 63370 Lempdes	04 73 98 35 83	communautaire
Médiathèque Aimé Césaire	81, rue des jonquilles 63112 Blanzat	04 63 66 95 70	communautaire
Bibliothèque Amélie Murat	64-66 avenue de l'Union Soviétique 63000 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 32	communautaire
Musée d'Art Roger-Quilliot	place Louis Deteix 63100 Clermont-Ferrand	04 73 40 87 40	communautaire
Médiathèque Croix-de-Neyrat	Place Alexandre Viallate 63100 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 20	communautaire
Bibliothèque du Patrimoine	17 rue Bardoux 63100 Clermont-Ferrand	04 63 66 95 62	communautaire

clermont auvergne métropole

VILLE DE CLERMONT FERRAND

CONTRE LE CANCER LA LIGUE COMITÉ DU PUY-DE-DÔME

Annexe 2

Ecoles	lieu de ramassage	Adresse (Clermont-Ferrand)
Philippe ARBOS	élémentaire	50, rue des Hauts- de-Chanturgue
Albert BAYET	élémentaire	13-15, rue Victor Basch
Albert BAYET	maternelle	13-15, rue Victor Basch
Paul BERT	élémentaire	7, rue de la Pradelle
Paul BERT	maternelle	11, rue de l'Oradou
Aristide BRIAND	élémentaire	6,rue Saint-Simon
Ferdinand BUISSON	élémentaire	2, rue Courbet
Jean BUTEZ	élémentaire	19, rue Champfleuri
CHANTERANNE	élémentaire	131, rue Champfleuri
Pierre et Marie CURIE	élémentaire	178, rue Abbé Prévost
Alphonse DAUDET	élémentaire	16 bis, rue du Torpilleur Sirocco
DIDEROT	élémentaire	10, rue Diderot
Victor DURUY	élémentaire	30, rue Pierre-le-Vénérable
Victor DURUY	maternelle	10, rue de Châteaudun
Jules FERRY	élémentaire	6, boulevard Trudaine
Anatole FRANCE	élémentaire	154, rue Anatole France
Edouard HERRIOT	élémentaire	26, rue Albert Thomas
Victor HUGO	élémentaire	51, rue de la Fontaine-du-Bac
Jean JAURES	élémentaire	14, rue Albert-Mallet
Jean de LA FONTAINE	élémentaire	24,rue de la Grande Combaude
LA PRADELLE	maternelle	60, rue de la Cartoucherie, allée du Côteau
Jean MACE	élémentaire	14, rue Berteaux
Pierre MENDES-FRANCE	élémentaire	5, rue du Creux-de-Lachaux
MERCOEUR	élémentaire	98, rue du Var
Daniel FOUSSON	maternelle	rue Adrien Mabrut
Jules MICHELET	élémentaire	8, rue Antoine Bellet
Jules MICHELET	maternelle	58 bis, rue Jules Michelet
Jean MOULIN	élémentaire	195, rue de la Pradelle
Charles PERRAULT	élémentaire	4 ter, rue du Pré-Juge
Nestor PERRET	élémentaire	1, rue Rameau
Edgar QUINET	élémentaire	2, Place Maréchal-Fayolle
Jean-Philippe RAMEAU	maternelle	20 bis, avenue Bergougnan
Romain ROLLAND	élémentaire	33, rue du Château-des-Vergnes
George SAND	élémentaire	71, rue de Neyrat
Jules VALLES	élémentaire	24, rue du Solayer
Jules VERNE	élémentaire	1 bis, rue d'Aulteribe
Jean ZAY	élémentaire	73, avenue du Limousin